



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

Objet : Approbation des modifications de la politique tarifaire relative aux programmations culturelles de la ville de Bastia

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2144-3;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2016/JUIL/01/13 en date du 26 juillet 2016 portant approbation de la politique tarifaire des espaces culturels et des spectacles ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité d'actualiser la politique tarifaire des programmations culturelles de notre collectivité ;

Considérant l'évolution des pratiques culturelles, le changement de typologie de publics, les conséquences induites par la fermeture du théâtre nécessitant de réinterroger la grille tarifaire pour la simplifier et l'adapter au mieux aux projets de programmation tout en maintenant les tarifs votés en 2016 ;

Considérant la volonté de la ville de pérenniser une programmation hors les murs en investissant divers lieux (cour du Musée, églises, salle polyvalente, Mantinum...) et en maintenant ses budgets culturels dédiés, malgré la fermeture prochaine du théâtre ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la création de la grille tarifaire A et B pour cette programmation hors les murs suivante :

Grille tarifaire Hors les murs :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Tarif plein A : 20€ | Tarif plein B : 15€ |
| - Abonnés A : 15€ | Abonnés B : 10€ |
| - ACPT A : 8€ | ACPT B : 5€ |

Article 2 :

- **Approuve** la création d'une nouvelle formule d'abonnement, se voulant plus souple avec trois spectacles minimum, et dix au maximum, au choix entre la programmation Alb'Oru et la programmation hors les murs.

Article 3 :

- **Approuve** la création de deux tarifs spéciaux afin de développer des programmations fortes et populaires en direction de la jeunesse et du grand public :
 - Soirée de fermeture du théâtre le 14 octobre 2023 au théâtre : Tarifs de 5€ à 20€ (orchestre),
 - Spectacles de Noël ou spectacles à destination des publics éloignés dans la salle de spectacles de l'Alb'oru : Tarifs à 2€ (enfants) et à 5€ (adultes).

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette nouvelle politique tarifaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/07/2023

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.